



Conditions générales - Grand Sakura

1. Inscription

- 1.1. Le formulaire d'inscription dûment complété constitue une preuve valide de votre inscription, que vous le soumettiez en personne ou par e-mail à contact@grandsakura.ch. Une fois le document transmis, le paiement devient exigible et vous êtes tenus de respecter les délais de résiliation du contrat.
- 1.2. En souscrivant à un abonnement, vous acceptez d'être ajouté au groupe WhatsApp « Grand Sakura » afin de faciliter la communication.

2. Abonnements et cours à la carte

- 2.1. *Abonnement trimestriel*. Il se divise en quatre modules:
 - Février-mars-avril
 - Mai-juin-juillet
 - Août-septembre-octobre
 - Novembre-décembre-janvier
- 2.2. *Abonnement annuel*. Il débute quatre fois dans l'année, au début de chaque trimestre:
 - Février
 - Mai
 - Août
 - Novembre

L'abonnement annuel offre plus d'un mois de cours supplémentaires par rapport à l'abonnement trimestriel. Le tarif étant préférentiel, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'indisponibilité durant l'année. Toutefois, sur présentation d'un certificat médical et à condition d'avoir manqué au moins deux mois de cours consécutifs, les mois non suivis pourront être reportés.

- 2.3. *Carte de cours*. Vous pouvez participer à n'importe quel cours, en fonction des disponibilités. Contrairement aux abonnements, votre place ne peut pas être réservée dans un cours et vous devez prévenir l'institutrice de votre participation avant chaque cours.
- 2.4. Durant l'été, les horaires demeurent normalement inchangés. Cependant, certains cours peuvent être regroupés s'il n'y a pas assez de participants. Dans ce cas, un échange aura lieu avec les différents groupes afin d'arranger le plus de monde possible.

3. Renouvellement et résiliation

- 3.1. Pour annuler votre abonnement, discuter avec l'institutrice ne suffit pas, une preuve écrite est nécessaire. Pour cela, vous devez envoyer un courrier à Grand Sakura, Route des Toches 3, 1026 Echandens ou un e-mail à contact@grandsakura.ch. Veuillez préciser vos intentions ainsi que la date de résiliation du contrat. La date de réception de la lettre fait foi et non le cachet de la poste.
- 3.2. L'abonnement trimestriel doit être résilié par écrit deux mois avant son échéance, faute de quoi il sera automatiquement renouvelé et le paiement sera dû.
- 3.3. L'abonnement annuel prend fin lorsque l'année est écoulée, il ne se renouvelle pas automatiquement. L'institutrice discutera avant l'échéance avec le participant pour savoir s'il souhaite continuer et garder sa place dans le cours.

4. Paiement des cotisations

- 4.1. Les cotisations de participation aux cours doivent être payées avant le premier cours.
- 4.2. Pour l'abonnement annuel, le paiement doit être effectué en une seule fois avant le début du premier cours. Toutefois, sur demande, un paiement en deux fois est possible : un premier versement avant le premier cours, suivi d'un second versement du même montant un mois plus tard.
- 4.3. Le paiement doit être effectué sur le compte UBS CH44 0024 3243 FS13 3763 2, au nom Grand Sakura, Route des Toches 3, 1026 Echandens. Pour les cours d'essai, le règlement peut se faire en espèces ou via Twint au 079 456 58 76 (indiquez votre nom et prénom ainsi que la mention « cours d'essai »).
- 4.4. Un retard de paiement peut entraîner des frais de rappel.

5. Cours collectifs

- 5.1. Un cours collectif nécessite un minimum de quatre participants. Si le nombre de participants est inférieur, le cours peut être annulé et pourra être rattrapé lors d'une autre session.
- 5.2. La leçon commence à l'heure. Soyez ponctuel afin de ne pas déranger les autres participants.
- 5.3. Respectez chaque participant et faites preuve de bienveillance envers tous.
- 5.4. Les chaussures d'extérieur sont interdites dans la salle. Les participants doivent porter des chaussures de danse ou des chaussures exclusivement réservées à l'intérieur.

5.5. Les téléphones doivent rester en mode silencieux pendant la durée du cours. Merci de ne pas les garder avec vous et de les laisser au vestiaire.

5.6. Prenez soin du matériel mis à votre disposition.

5.7. Les cours se déroulent en présentiel, cependant si des circonstances exceptionnelles (Covid-19, catastrophe naturelle, guerre ou autre) rendent impossible l'utilisation du studio, les cours pourraient être donnés en ligne (Skype, Zoom). Dans ce cas, un remboursement des cours est exclu.

6. Absences et cours manqués

6.1. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à un cours, veuillez en informer l'institutrice (WhatsApp ok).

6.2. Les cours ne sont pas remboursés en cas d'absence.

6.3. Un cours manqué peut être remplacé par un cours équivalent dans le mois qui suit, après avoir annoncé votre présence et sous réserve de places disponibles dans les autres cours. Au-delà d'un mois, le cours ne peut plus être rattrapé.

6.4. En cas d'absence justifiée, discutée au préalable, pour une cause majeure, et sur présentation d'un certificat médical en cas de maladie ou d'accident, le contrat peut être reporté ou les leçons remplacées par d'autres cours, mais en aucun cas remboursé.

6.5. En cas d'absence de l'institutrice, un remplaçant peut être amené à assurer le cours, qu'il soit similaire ou alternatif. Si aucun remplaçant n'est disponible, le cours pourra exceptionnellement être annulé.

7. Places de parc

7.1. Vous pouvez utiliser les places de parc situées autour de l'immeuble ou au parking souterrain. Grand Sakura décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage, amende ou vol.

8. Vacances et jours fériés

8.1. Chaque trimestre a deux semaines de vacances comprises dans le forfait.

8.2. Si vos dates de vacances ne correspondent pas à celles du studio, vous avez la possibilité de rattraper les séances manquées dans d'autres cours, sous réserve de disponibilité. Si possible, dans le même mois ou dans un délai maximum de deux mois.

8.3. Il n'y a pas de cours pendant les jours fériés. Si un cours tombe sur un jour férié, il ne peut être ni remboursé ni remplacé.

8.4. Les tarifs sont établis en tenant compte de ces périodes de fermeture. Par conséquent, il n'est pas possible de bénéficier d'une réduction ou d'un ajustement tarifaire.

9. Location de la salle

9.1. La salle (110 m2) peut être louée pour Fr. 60.- de l'heure.

9.2. L'accès à la salle est formellement interdit avec des chaussures d'extérieur ou des chaussures à talons, sauf s'il s'agit de chaussures de danse de salon. Il incombe au locataire de la salle de s'assurer que chaque participant respecte cette consigne.

9.3. Le locataire est responsable de l'état de la salle. Avant de quitter les lieux, il doit veiller à ce qu'elle soit propre et, si nécessaire, passer un coup de balai.

10. Responsabilité Civile /Accident

10.1. Chaque participant, qu'il suive un cours dispensé par Grand Sakura ou qu'il utilise la salle louée, doit être couvert par une assurance responsabilité civile. Tout dégât causé par un participant sera pris en charge par son assurance RC.

10.2. Grand Sakura décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou d'oubli sur ses lieux ou à proximité. Tous les participants doivent être assurés en conséquence.

Dernière mise à jour le 8 novembre 2024